Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260220-DELIB_2026_002-DE

DELIBERATION 2026_002

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2026

Le vingt février deux mille vingt-six,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 13 février 2026

Présents	Votants
12	15

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. CADIOU Julien, M. LOIRE Guy Mme DUVAL Anaïs, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. BEN YAHMED Faouzi (procuration à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (procuration à G. LOIRE), Mme PLÉVEN Béatrice (procuration à A. DUVAL)

Absents : Mme LE DOARÉ Gwenn, M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DRÉAU Brigitte

Secrétaire de séance : Jean-Claude HAREL

Objet : Avis sur l'extension d'un élevage porcin à Irvillac

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit donner un avis sur la demande de la SCEA de Kerdadic d'exploiter un élevage porcin d'une capacité de 4 872 porcs charcutiers sur le site de Kerdadic à Irvillac.

Il précise qu'il s'agit d'un projet d'extension d'une exploitation existante actuellement autorisée à exploiter un élevage de 1952 porcs charcutiers. Ce projet d'extension consiste à regrouper deux ateliers porcins sous une même entité, la SCEA de Kerdadic et de l'autoriser à augmenter le cheptel pour un effectif total de 4 872 animaux équivalents.

Monsieur le Maire indique également qu'un dossier de demande d'autorisation environnementale a été établi par le bureau d'études ELIBAT de Plérin, afin d'établir l'impact de ce projet d'élevage sur les plans sécuritaires et environnementaux.

Monsieur le Maire souligne enfin qu'une enquête publique a été ouverte du 12 janvier 2026 au 11 février 2026 sur la demande d'autorisation environnementale présenté par la SCEA de Kerdadic et que les conclusions du Commissaire enquêteur seront connues dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212900807-20260220-DELIB_2026_002-DE

Néanmoins, les communes appelées à donner un avis sur le projet (Le Cloître-Saint-Thégonnec, Tréhou, L'Hôpital-Camfrout, Daoulas, Dirinon, Logonna Daoulas et Tréflévénez), à la demande de la préfecture, doivent se prononcer dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique soit le 26 février au plus tard.

Favorable	**0**
Défavorable	**15**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **émet un avis DEFAVORABLE**

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 23/02/2026*

Jean-Claude HAREL, Secrétaire de séance	Jean-Jacques LÉON, Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT